

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 649** Subvention à l'association Théâtre Averse (11e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-  
et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose  
l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 8.000 euros à l'association Théâtre Averse ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 8.000 euros est allouée à l'association Théâtre Averse, et  
dont le siège social est situé 6 rue de Nice (11e) 20155 / 2011\_00766/D01125.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris  
de 2011, chapitre 6574, rubrique 323, VF40001; Provision pour subvention de fonctionnement au titre de  
la Mémoire